

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Alain THIERY, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine LAURAIN, MM. Jacques LAMBLIN, Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mmes Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Sabine TIHA*), MM. Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO (*remplacé par M. Mikaël SOUDANT*), François GENAY (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Bernard VAUTRIN (*remplacé par M. Michel THOMAS*), Mme Edith BAGARD (*Pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), M. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Mme Anne-Marie di MARINO, MM. Christian FLAVENOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. Pierre Jean COURBEY*), Mmes Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT*), Catherine PAILLARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), M. Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Gérard RITZ, Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*), Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL (*remplacé par M. Claude MARCHAL*)

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Cédric PERRIN, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

**RAPPORTEUR** : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 NOVEMBRE 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2018-246 : ADMINISTRATION GENERALE - Mise en place du programme *Vélo's Cool*

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a mis en place depuis près de 20 ans un service de transport scolaire gratuit par bus pour les élèves résidant à moins de trois kilomètres de leur collège ou de leur lycée. Ce dispositif concerne les communes de Chanteheux, Jolivet, Lunéville et Moncel-lès-Lunéville. Il coûte environ 160 000 euros pour 350 jeunes transportés.

Aujourd'hui, la collectivité a fait de la lutte contre le réchauffement climatique, du développement durable et de la mobilité douce sa priorité. Dans le cadre de ses différentes compétences (assainissement, habitat, ordures ménagères, transport...), elle met en œuvre des actions concrètes.

Ainsi, s'agissant du transport, elle souhaite contribuer à la mise en place de mobilités douces pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est apparu aux élus qu'une opération à destination des jeunes scolaires pourrait engager de façon efficace la prise de conscience citoyenne dans ce domaine.

A compter de la rentrée scolaire de Pâques 2019, ce transport scolaire par bus sera supprimé et le programme *Vélo's Cool* sera mis en place.

Ce programme consiste à mettre à disposition un vélo gratuitement aux collégiens et lycéens des communes concernées qui le souhaiteraient. Cette mise à disposition sera bien entendu précédée d'un volet de prévention et de formation et fera l'objet d'une assistance technique tout au long de l'utilisation.

Une concertation avec les quatre Maires concernés est engagée afin de réaliser les aménagements cyclables nécessaires à la réussite de ce projet et de façon plus globale afin de relier les communes périphériques de Lunéville au centre-ville en toute sécurité.

Ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- Sécurité : l'usage du vélo amènera la diminution du trafic, moins d'encombrement de l'espace public par les bus et les véhicules des parents conduisant les élèves dans les collèges ou lycées du territoire
- Santé : un enfant à vélo est un enfant actif, qui met son corps en mouvement
- Autonomie : après un apprentissage qui est programmé dans le cadre du projet, rouler sur route participe à la construction de l'enfant, à développer ses compétences et sa gestion du risque, favorisant sa nécessaire autonomie
- Epanouissement : cette autonomie et la confiance de l'adulte à l'enfant donnent une plus grande confiance en lui et participent à son épanouissement dans l'exercice d'une grande liberté, responsable et maîtrisée
- Environnement : la diminution de la circulation des bus et autres véhicules à moteur influe sur le CO2 que nous respirons et améliore le cadre de vie
- Mobilité : davantage de cyclistes sur le chemin de l'école va inciter les collectivités à développer les infrastructures cyclables-pistes ainsi que la réglementation de circulation motorisée sur les trajets des enfants

L'organisation de la mise en œuvre de cette action se fera en partenariat avec l'association d'insertion INES, la société TRANSDEV et l'association Vélolun'.

La mise en œuvre de ce projet comprend trois volets :

### ***Accompagnement des enfants et mise en œuvre du dispositif Velo's Cool***

La réalisation de ce projet nécessite de sensibiliser les enfants des classes CM1 et CM2 d'écoles primaires à l'utilisation d'un vélo, à la maniabilité, au code de la route, à la circulation sur la route en condition de circulation réelle afin de les préparer aux trajets à vélo et d'acquérir les bons réflexes. Ce projet sera conduit en lien avec une association spécialisée qui a déjà mis en place une éducation à l'usage du vélo avec de nombreuses écoles.

Au démarrage, il est programmé une mobilité douce semi collective pour les enfants ayant besoin d'un accompagnement à la circulation sur trajet. Cet accompagnement sera réalisé à chaque rentrée scolaire.

L'organisation de la mise en œuvre de cette action se fera dans le cadre d'un marché de réinsertion sociale et professionnelle avec l'association d'insertion INES, la société TRANSDEV et l'association Vélolun'.

### ***Aménagement et sécurisation des parcours***

Afin de sécuriser, il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement, de marquage au sol et de signalétique.

Au sujet des aménagements cyclables, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter l'ADEME, la Région Grand Est ainsi que tout autre financeur afin que la CCTLB et les communes concernées puissent bénéficier de financement.

### **Acquisition des vélos et équipements**

La CCTLB prévoit l'acquisition d'environ 400 vélos spécifiques afin de réduire le coût d'entretien, ainsi que les accessoires nécessaires : gilet de sécurité, casque et système de protection contre la pluie. L'acquisition de ce matériel s'élève à environ 200 000 euros H.T.

Ce projet a fait l'objet d'un premier financement de 29 529 euros par l'Etat dans le cadre du dispositif *Action Cœur de Ville*. Une nouvelle demande sera formulée pour 2019.

*Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à solliciter les financements de l'Etat, de l'ADEME, de la Région Grand Est, du Département de Meurthe & Moselle, du PETR du Pays du Lunévillois et de tout autre financeur pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurisation nécessaires en lien avec les communes concernées, aux taux les plus hauts,
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Moncel-lès-Lunéville, le 22 novembre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20181122-2018-246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2018

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.